

Nouveau dossier de prévoyance - conçu pour les parkinsoniens

Autor(en): **Falusi, Judith**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): - **(2018)**

Heft 129: **Angehörige : Entlastungsangebote nutzen = Proches : profiter des services de relève = Congiunti : usufruire delle possibilità di sgravio**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-842584>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouveau dossier de prévoyance – conçu pour les parkinsoniens

Parkinson Suisse propose un nouveau dossier de prévoyance spécialement conçu pour répondre aux besoins des parkinsoniens. Un mandat pour cause d'incapacité garantit que votre volonté sera respectée si vous perdez votre capacité de discernement.

Contenu du dossier de prévoyance

Le dossier de prévoyance de Parkinson Suisse contient des directives anticipées (spécialement conçues pour les parkinsoniens), un guide, un mandat pour cause d'incapacité, des dispositions en cas de décès et un testament.



Éditeur
Parkinson Suisse
Dialog Ethik, 2018

Dossier de prévoyance complet
membres CHF 15.-
non membres CHF 19.-

Directives anticipées
avec guide
membres CHF 13.-
non membres CHF 16.-

Disponible dans la
boutique de Parkinson Suisse
043 277 20 77
info@parkinson.ch
www.parkinson.ch

La plupart d'entre nous souhaite déterminer le cours de sa vie librement et à sa convenance. Aussi longtemps qu'une personne est capable de discernement, rien ne s'y oppose. Et si un jour, ce n'était plus le cas ? Pour parer à cette éventualité, il est essentiel de se constituer une prévoyance. Entré en vigueur en 2013, le nouveau droit suisse de la protection de l'adulte facilite les démarches.

Jusqu'à présent, l'autodétermination était rarement exercée en cas d'incapacité de discernement. D'après un sondage représentatif commandé par Pro Senectute réalisé l'an dernier, en Suisse seul un patient sur cinq a rempli des directives anticipées.

Parkinson Suisse a élaboré avec Dialog Ethik un dossier de prévoyance complet spécialement conçu pour les parkinsoniens. Il contient des directives anticipées accompagnées d'un guide et de fiches

sur les thèmes du mandat pour cause d'incapacité, des dispositions en cas de décès et du testament. Les directives anticipées répondent aux questions médicales et déterminent qui est autorisé à prendre les décisions pour la personne incapable de discernement. Le guide aide à les remplir en fournissant des informations contextuelles et des exemples. Le mandat pour cause d'incapacité permet de désigner des représentants dans les trois domaines suivants : l'assistance personnelle, la gestion du patrimoine et les rapports juridiques avec les tiers. Les dispositions en cas de décès donnent aux proches des points de repère sur les souhaits post mortem, par exemple concernant le type de sépulture et la cérémonie. Le testament permet de consigner qui héritera de quel bien (hors réserve héréditaire).

Judith Falusi



Les directives anticipées et autres documents de prévoyance garantissent le respect de vos volontés, y compris en cas d'incapacité de discernement. Photo : Fotolia